

Collectivités territoriales : anticiper le compte financier unique

Une demi-journée de formation à distance

mardi 10 mai 2022
de 14h00 à 17h15

ou

jeudi 17 novembre 2022
de 14h00 à 17h15

Accompagnant le passage à la M57, le compte financier unique remplacera bientôt le "compte administratif" de l'ordonnateur et le "compte de gestion" du comptable.

IPP-Formation propose cette demi-journée destinée à étudier cette réforme.

Les participants

Les responsables financiers
et comptables
des collectivités territoriales

L'intervenant

Cédric Valade, consultant et formateur,
anime cette journée.
Spécialiste de la fonction budgétaire et comptable,
c'est un pédagogue très apprécié.

Les questions traitées

Le projet de mise en place d'un "compte financier unique" (CFU) remplaçant les actuels "compte administratif" et "compte de gestion"

Les avantages attendus de la réforme.
L'agenda de la réforme.
Les expérimentations en cours.

Le périmètre d'application du CFU dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Les structures et les budgets concernés.
La prise en compte des différentes strates de collectivités.

La structure et le contenu du CFU

L'architecture générale : les quatre parties du CFU.
Les maquettes du CFU en M57 et M4*.

Le processus d'élaboration et validation du CFU

Le circuit de l'information financière, les outils informatiques.
La procédure d'adoption par la collectivité.
La transmission du CFU à la Préfecture.
Les contrôles automatisés.

L'horaire

La formation débutera à 14h00
et se terminera à 17h15.
Une pause de 15 minutes
sera effectuée
en milieu d'après-midi.

Les modalités pédagogiques

Les participants pourront poser des questions
par écrit au fur et à mesure du déroulement
de la session.

Un dossier documentaire sera adressé par
courriel avant le début de la session.

Les modalités techniques

Le séminaire se déroulera sur une plate-
forme de vidéoconférence hébergée sur
internet.

Vous n'aurez pas besoin de télécharger un
logiciel spécifique, mais seulement :

- d'une connexion internet à haut débit
(ADSL ou 4G ou fibre)

- d'un navigateur web : une version récente
de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou
Opéra.

Formulaire d'inscription

à retourner à **ipp@ipp.fr**

IPP Formation

Institut de la Performance Publique

Téléphone ☎ 01 55 748 300

Web-séminaire **Collectivités territoriales : anticiper le compte financier unique**

Session choisie
(cocher une case)

mardi 10 mai 2022
de 14h00 à 17h15

jeudi 17 novembre 2022
de 14h00 à 17h15

Le prix

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 325 euros par participant.

Les conditions de participation

Inscription des participants par le gestionnaire de la formation continue

Il convient de compléter et valider le présent formulaire d'inscription et l'adresser à l'Institut de la Performance Publique. Il vous est possible...

- ♦ d'imprimer le formulaire pour le remplir au stylo
- ♦ ou bien de remplir ce formulaire pdf sur votre ordinateur avant de l'enregistrer.

Il faut ensuite signer le bulletin d'inscription...

- ♦ soit "manuellement", en y apposant le cachet de votre collectivité
- ♦ soit électroniquement si votre collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Pour finir, il faudra **envoyer** le bulletin d'inscription par courrier électronique (à ipp@ipp.fr)

L'Institut adressera un **e-mail de confirmation** et une **facture valant convention de formation**.

Une fois confirmée l'inscription sera définitive. Elle sera payable après la tenue du séminaire (pour les organismes soumis aux règles de la comptabilité publique).

Accès des participants à la plate-forme de vidéo-conférence

Chaque participant régulièrement inscrit recevra un **courriel d'invitation** comportant un **lien hypertexte d'accès à la vidéo-conférence**. Des courriels de rappel sont adressés aux participants quelques heures et quelques minutes avant le début du séminaire.

Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants () x 325 Euros = €

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet